

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 729-2020 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020 »

Ce règlement énonce la volonté du conseil municipal de prévoir les règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'année 2020.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Val-David, ce 20 janvier 2020.

(Signé Lucien Ouellet)
Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoin